GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE PERPIGNAN

TARIFS DES FORMALITÉS EN MATIÈRE DE SÛRETÉS MOBILIÈRES

Inscription de privilèges et nantissements

(janvier 2024)

- Privilèges de vendeur et d'action résolutoire
- Nantissements de fonds de commerce (- conventionnel - mesure conservatoire -)
- Nantissements de fonds agricole ou d'un fonds artisanal
- Nantissement judiciaire
- Nantissements de l'outillage et du matériel d'équipement
- Inscription de gage des stocks y compris radiation totale
- Nantissements de parts sociales (conventionnel)
- Nantissements de parts sociales ou de meubles incorporels

- Nantissements de fonds de commerce
- Nantissemens de parts sociales

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffeTarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 41600€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 41600€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Nantissement de parts sociales (judiciaires): dépôt d'acte en annexe du registre du commere et des sociétés: T arif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Gages des meubles corporels

Pour une créance inférieure à 7800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 7800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Pour une créance inférieure à 20800€ : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilèges du Trésor en matière fiscale

Pour une 1ère inscription : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Nantissements de parts sociales (conventionnel)

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux): Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux): Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (sans frais postaux): Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (avec frais postaux): Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 41600€ (sans frais postaux): Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 41600€ (avec frais postaux): Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Inscription de gage sans dépossession

Pour une créance inférieure à 7800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 7800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Nantissements de fonds de commerce (substitution)

La formalité est gratuite.

- Mesure d'inaliénabilité temporaire de fonds de commerce

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Crédit bail en matière mobilière
- Contrat de location

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Contrat de vente avec clause de réserve de propriété

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Renouvellement

- Privilèges de vendeur et d'action résolutoire

- Nantissements de fonds de commerce (- conventionnel - mesure conservatoire -)
- Nantissements de fonds agricole ou d'un fonds artisanal
- Nantissement judiciaire
- Nantissements de l'outillage et du matériel d'équipement
- Inscription de gage des stocks
- Nantissements de parts sociales (conventionnel – conservatoire)
- Nantissements de parts sociales ou de meubles incorporels

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance surpérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Inscription de gage sans dépossession

Pour une créance inférieure à 7800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 7800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Radiation d'inscription de privilèges et nantissements

- Privilèges de vendeur et d'action résolutoire
- Nantissements de fonds de commerce (- conventionnel - mesure conservatoire -)
- Nantissements de fonds agricole ou d'un fonds artisanal
- Nantissement judiciaire
- Nantissements de l'outillage et du matériel d'équipement
- Inscription de gage des stocks y compris radiation totale
- Nantissements de parts sociales (conventionnel - judiciaire)
- Nantissements de parts sociales ou de meubles incorporels

- Nantissements de fonds de commerce
- Nantissement de parts sociales (conventionnel - judiciaire)

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 41600€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 41600€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Gages des meubles corporels

Pour une créance inférieure à 7800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 7800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilèges du Trésor en matière fiscale

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Crédit bail en matière mobilière
- Contrat de location

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Contrat de vente avec clause de réserve de propriété

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe